



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Compte rendu de la réunion du comité du 26 mars 2018

Présents: Dan Biancalana, Raoul Clausse, Patrick Comes, Raymonde Conter-Klein, Emile Eicher, Serge Hoffmann, Michel Malherbe, Georges Mischo, Annie Nickels-Theis, Louis Oberhag, Romain Osweiler, Lydie Polfer, Jean-Marie Sadler, André Schmit, Nico Wagener, Guy Wester et Laurent Zeimet

Absent excusé: Fréd Ternes

En début de réunion, M. Emile Eicher, président sortant, exprime ses félicitations aux nouveaux membres du comité et les remercie de leur volonté de s'engager dans l'intérêt des communes luxembourgeoises. Relevant l'esprit consensuel ayant à tout moment régné au sein de l'ancien comité, il souhaite que le même état d'esprit puisse être conservé à l'avenir.

Après la présentation des membres du comité, M. Eicher passe la présidence à Mme Raymonde Conter-Klein, doyenne d'âge.

1. Installation du nouveau comité

Le comité prend note du relevé des membres établi par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en exécution de l'article 7bis de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes. Il constate que le comité est dûment constitué pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

2. Election du président

A l'unanimité des voix, M. Emile Eicher, candidat unique, est réélu président du SYVICOL.

M. Eicher prend la présidence de la réunion et fait procéder à l'élection des membres appelés à former le bureau du SYVICOL, qui portent chacun le titre de vice-président.

3. Election des 5 membres du bureau

Après votes successifs, les membres suivants, élus chacun à l'unanimité des voix, forment avec le président le nouveau bureau du SYVICOL :

Mme Lydie Polfer, vice-présidente,
M. Dan Biancalana, vice-président,
M. Serge Hoffmann, vice-président,
M. Louis Oberhag, vice-président,
M. Guy Wester, vice-président.

Conformément aux dispositions de l'article 6.2 des statuts, il appartient au nouveau bureau d'élire, parmi ses membres, un premier vice-président et de déterminer le rang des autres vice-présidents.



4. Désignation de représentants dans certains organes consultatifs

4.1. Conseil d'administration du CGDIS

La loi portant organisation de la sécurité civile, adoptée par la Chambre des Députés le 20 mars 2018, dispose que le Corps grand-ducal d'incendie et de secours est administré par un conseil d'administration comprenant entre autres 8 représentants des communes nommés par le Gouvernement en conseil sur base d'une proposition résultant d'une procédure d'élection des délégués par les communes.

Dans une phase transitoire, cependant, son article 129 exige que les premiers représentants des communes, dont un de la Ville de Luxembourg, soient nommés sur proposition du SYVICOL. Le mandat de ces administrateurs s'achèvera lorsque les représentants du secteur communal auront été déterminés selon la procédure ordinaire, décrite à l'article 14 de la loi.

Le comité décide donc de proposer au Gouvernement en conseil de nommer les personnes suivantes membres du 1^{er} conseil d'administration du CGDIS :

Zone de secours	Nom et prénom	Commune
Centre	Malherbe Michel Polfer Lydie	Mersch Luxembourg
Est	Sadler Jean-Marie Zahlen Pierre	Flaxweiler Stadbredimus
Nord	Agnes Marcel Arndt Fränk	Bourscheid Wiltz
Sud	Mellina Pierre Wolter Michel	Pétange Käerjeng

4.2. Commission centrale

Les délégués des administrations communales au sein de la commission centrale prévue à l'article 45 de la loi du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux sont nommés par le ministre de l'Intérieur sur proposition du SYVICOL. La moitié des membres effectifs et suppléants représentant les communes n'étant plus titulaires d'un mandat politique communal suite aux élections du 8 octobre 2017 et ne pouvant dès lors plus participer aux réunions de la commission centrale, le comité estime qu'un renouvellement de la délégation s'impose.

Il propose au ministre de l'Intérieur de nommer les personnes suivantes membres, respectivement membres suppléants, de la commission en question :

Membres effectifs	Membres suppléants
Serge Hoffmann (Habscht)	Frank Colabianchi (Bertrange)
Fernand Marchetti (Steinsel)	Patrick Comes (Wiltz)
Lydie Polfer (Luxembourg)	Michel Malherbe (Mersch)
Nico Wagener (Parc Hosingen)	André Schmit (Schieren)



4.3. Conseil de discipline des fonctionnaires communaux

Aux termes d'un courrier de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 9 février 2018, les mandats des membres du conseil de discipline des fonctionnaires communaux, institué par l'article 70 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux, ont pris fin au cours du mois de février 2018 et le SYVICOL est invité à proposer de nouveaux représentants, qui doivent faire partie d'un collège des bourgmestre et échevins.

Le comité propose au ministre la nomination des personnes suivantes :

Membres effectifs	Membres suppléants
Dan Biancalana (Dudelange)	Patrick Goldschmidt (Luxembourg)
Jean-Pierre Klein (Steinsel)	Annie Nickels-Theis (Bourscheid)
Pierre Mellina (Pétange)	Romain Osweiler (Rosport-Mompach)

5. Présentation du fonctionnement et des activités du SYVICOL

Le président présente aux membres du comité l'organisation et le fonctionnement du SYVICOL et donne un aperçu sur les activités récentes du syndicat, ainsi que sur les dossiers prévus dans les mois à venir.

6. Prise de position du SYVICOL relative à l'aménagement du territoire

En préparation d'un débat de consultation sur l'aménagement du territoire, qui aura lieu en avril 2018 à la Chambre des Députés, le SYVICOL a été invité à formuler son avis par écrit, sur base d'une série de questions.

La prise de position préparée par le bureau est présentée au comité, qui en discute certains aspects. Il regrette notamment que les communes dont le plan d'aménagement général est fondé sur la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes sont dans l'obligation de soumettre un projet d'aménagement général basé sur la législation actuelle au vote de leur conseil communal jusqu'au 8 août 2018, sans connaître le contenu des plans directeurs sectoriels dont la procédure publique commencera en mai de l'année en cours et sans donc pouvoir tenir compte des prescriptions qui résulteront de ceux-ci.

7. Divers

La prochaine réunion du comité est prévue le lundi, 30 avril 2018 à 12h00.